

## Démarche d'actualisation de la *Charte rennaise de la vie nocturne*

### Conclusion des travaux du groupe A "Interventions sur l'espace public"

Dernière réunion : 23 septembre 2015

#### I – Introduction

Les travaux du groupe A "Interventions sur l'espace public" se sont achevés par une troisième réunion le 23 septembre 2015.

Cette réunion a débuté par un **partage des axes de travail identifiés par les 4 groupes** pour permettre aux acteurs d'avoir une vision globale des attentes exprimées par chacun des autres groupes de co-écriture de la *Charte rennaise de la vie nocturne*.

Vous trouverez [ici](#) un tableau récapitulatif.

#### II - Synthèse des travaux du groupe A

##### a) **Proposition de fusion des groupes A et B en un groupe commun "Tranquillité publique et prévention des conduites à risques"**

Cette proposition répond :

- au **besoin de coordination** identifié entre acteurs du groupe A et acteurs du groupe B.

Ce groupe qui réunirait donc acteurs de prévention, de secours, de sécurité, de médiation, professionnels de la jeunesse, bars et discothèques, jeunes et riverains serait un espace de dialogue et de partage sur la nuit rennaise (*ex groupe de suivi du centre-ville la nuit*).

Il aurait pour objectif de :

- favoriser l'interconnaissance des différents acteurs intervenant la nuit à Rennes ;
  - partager et faire circuler les informations relatives aux nuits rennaises : manifestations spécifiques, nouveaux lieux de rassemblements, nouveaux comportements dans le but d'y apporter des réponses adaptées ;
  - permettre la coordination des actions mises en place sur l'espace public la nuit à Rennes ;
- à une **logique de simplification** : il paraît en effet cohérent de suivre au sein d'un même groupe des thématiques transversales identifiées par plusieurs groupes, telles que :
    - **l'information des publics** : qu'il s'agisse d'un *guide de bonnes pratiques* pour sortir à Rennes (quels dispositifs présents sur l'espace public ? les bons conseils pour prendre soin de soi et des autres, les infos pratiques pour veiller au respect des espaces) ou de *documentation sur la prévention des conduites à risques à destination de publics cibles* (lycéens, étudiants, parents, noctambules en général).
    - **la présence sur l'espace public à partir d'une heure du matin, à la fois cadrante et bienveillante** : de la limitation des nuisances à la sortie des établissements à la sécurisation des retours.
    - **les conditions de retour en toute sécurité.**
    - **le respect des espaces publics** : qu'il s'agisse des espaces de l'hyper centre - des espaces végétalisés du centre-ville ou des grands parcs : quels moyens matériels ? quels moyens humains : prévention, médiation en amont ? quelle information des usagers ?

## b) **Le fonctionnement du groupe avec des temps d'échanges spécifiques**

Le groupe "*Tranquillité publique et prévention des conduites à risques*", lieu de coordination et de suivi des interventions sur l'espace public la nuit, pourrait se décliner en :

- c) plusieurs groupes de travail **déjà existants** qui l'informeront de leurs travaux (ex : groupe de travail "Prévention et réduction des conduites à risques auprès des jeunes")
- d) des temps d'échanges spécifiques en groupes plus restreints **à créer** pour traiter de nouveaux sujets (par exemple un groupe de travail sur le respect des espaces publics)

Vous trouverez [ici](#) le schéma de fonctionnement du groupe "*Tranquillité publique et prévention des conduites à risques*".

### ❖ **Échanges entre participants**

- De nombreux rassemblements sur l'espace public ont marqué la rentrée 2015-2016. Les acteurs souhaitent travailler avec les administrations et les jeunes des universités, des écoles et des lycées pour mieux anticiper.
- Keolis a mis en circulation une deuxième ligne STAR de Nuit. Elle dessert, entre autres, les quartiers du secteur Henri Fréville/Le Blosne au sud de Rennes, et les quartiers de la rue de Fougères, Maurepas et les Gayeulles au nord. Elle circule les nuits des jeudis, vendredis et samedis avec un bus toutes les 40 minutes en moyenne toute la nuit.
- Le groupe "*Tranquillité publique et prévention des conduites à risques*" devra fonctionner sagement pour être en capacité de se réunir en cas d'urgence.
- Le pilotage ou co-pilotage de ce groupe sera à déterminer.

## **III – La proposition de mise en place d'un Conseil de la nuit rennais**

Les groupes de travail ont mis en évidence les attentes des acteurs en termes :

- **de concertation** : des professionnels, des habitants et des jeunes.
- **de dialogue** : d'échange d'informations entre professionnels (coordination en amont - bilan partagé en aval).
- **d'information** : sur l'avancée des projets de la vie nocturne pour les acteurs (assemblée plénière annuelle) et pour le grand public (page internet consacrée à la vie nocturne), sur l'accès aux informations ressources pour les acteurs et pour les publics.
- **d'actions** : déclinaisons opérationnelles concrètes.

Telles pourraient être les fonctions d'un **Conseil de la nuit rennais**, chargé de piloter et d'animer la *Charte de la vie nocturne* une fois adoptée.

Ce Conseil pourrait se composer de **plusieurs instances** :

- **un groupe restreint de pilotage** : composé de membres restreints, se réunissant une fois par an pour :
    - valider les axes de travail des groupes de travail thématiques
    - veiller à la mise en œuvre des propositions des groupes de travail thématiques
    - prendre en compte la transversalité des différents groupes
  - **une assemblée plénière** : ouverte à tous les membres du Conseil de la Nuit et à toute personne intéressée. Réunion une fois par an. **Instance d'information** : lieu de report de l'avancée des travaux des groupes de travail et de débat sur les perspectives de développement de la politique de la nuit à Rennes.
  - des **groupes de travail thématiques** : composés des acteurs intéressés par le thème et les travaux à mener. Chaque groupe sera libre de fixer ses règles de fonctionnement (composition, fréquence de réunion...)
    - lieu de dialogue entre les acteurs
    - identification d'axes de travail dans leurs domaines
    - propositions d'actions opérationnelles
    - suivi et évaluation de ces actions
- 3 groupes proposés (et non exhaustifs, des groupes pourront se créer et disparaître selon les besoins) :**
- Groupe Tranquillité publique et prévention des conduites à risques
  - Groupe Réglementation et Médiation
  - Groupe Attractivité de la vie nocturne et Communication

Vous trouverez [ici](#) les schémas de présentation du Conseil de la nuit.

#### **IV – Les prochaines étapes**

**Validation du contenu de la nouvelle Charte :**

- avec les services municipaux et métropolitains : 14 janvier 2016.
- avec des représentants des groupes de travail dont des habitants : 2 février 2016.

**Rédaction de la nouvelle Charte :** aller-retour avec les participants des groupes de travail – mi-février 2016.

**Assemblée plénière** de présentation de la nouvelle Charte : mars 2016.